



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 19 JUIN 2025

### DELIBERATION N° 2025-06-088-DAP

Nomenclature : 3.6.3

**OBJET : DÉCLASSEMENT DE VÉHICULE – AUTOPORTEE KUBOTA**

**Votants : 29**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 29**

**Pour: 29**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à Mme PICAT
Mme NOGARO	procuration	à Mme SAINT-AUBIN
Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE

#### ABSENT EN DEBUT DE SEANCE

Mme IROLA

- Arrivée de Mme MOUNIER au point n° 2025-06-077-DAP
- Départ de Mme LALANNE avant le point n°2025-06-085-DAP
- Départ de M. LATAILLADE avant le point n°2025-06-086-DAP
- Retour de M. LATAILLADE au point n°2025-06-089-DR/CP

**SECRETÉAIRE DE SEANCE : M. DOMET**

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28 en début de séance 29 au point n°2025-06-077-DAP 28 au point n°2025-06-085-DR/CP 27 au point n°2025-06-086-DAP 28 au point n°2025-06-089-DR/CP
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 3 au point n°2025-06-077-DAP 2 au point n°2025-06-085-DR/CP
Nombre de votants	32 en début de séance 30 au point n°2025-06-085-DR/CP 29 au point n°2025-06-086-DAP 30 au point n°2025-06-089-DR/CP

Fait à Tarnos,  
 le 20 juin 2025  
 Pour extrait certifié  
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de La publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :*

*23/06/2025*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser un véhicule du Service Espaces Verts Équipe Centre ville, en raison de sa vétusté.



## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant la vétusté du véhicule de type, Autoportée de la marque KUBOTA, modèle G23HD, immatriculé AN-150-AW, année 2010,

Considérant l'analyse des offres de la consultation relative à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse,

Considérant la proposition de reprise de l'entreprise GASSUAN, pour cession en état pour un montant de 3 600 € TTC,

### DÉLIBÈRE

**DECIDE** de déclasser du domaine public communal pour le classer dans le domaine privé, le véhicule de type Autoportée de la marque KUBOTA, modèle G23HD, immatriculé AN-150-AW, année 2010,

**ACCEPTTE** la proposition de reprise de l'entreprise GASSUAN pour un montant de 3 600 € TTC,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)